

Délibération 2023-084

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 25 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le mardi trente-et-un octobre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : BURNEL Sébastien

Objet : SALLE JEAN LAUNAY – AVENANT MARCHES LOT 1 ET 3

Monsieur le Maire présente l'avancée du chantier de la salle Jean Launay et indique qu'il convient de prévoir deux avenants en plus-value :

- lot n° 1 – maçonnerie, carrelages, réseaux – SARL Godefroy Mourocq - avenant n° 1
Nettoyage des façades et enduit de finition pour un montant de 1 615,50 € HT
- lot n° 3 – couverture bac acier - entreprise Angot – avenant n° 1
Dépose et reprise de l'ancienne sablière sur le préau, pour un montant de 258.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord aux devis supplémentaires présentés par la SARL Godefroy Mourocq et par l'entreprise Angot,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants n° 1 avec ces entreprises et à régler les frais correspondants,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Eric BRIENS